## DES MASQUES TISSU POUR TOUS LES AIXOIS

La Ville d'Aix-en-Provence a décidé d'assurer la distribution gratuite de masques pour tous ses habitants. 300 000 masques lavables et homologués (AFNOR) ont été commandés, soit deux par Aixois.



### **→** COMMENT OBTENIR DES MASQUES ?

Complétez le formulaire, à partir du 4 mai, sur www.aixenprovence.fr/masques/

En fonction de votre bureau de vote, un des 22 sites de distribution vous sera indiqué. Choisissez un jour de retrait et la plage horaire.

Vous recevrez un e-mail récapitulatif à présenter lors du retrait.

### **→ QUELLES SONT LES MODALITÉS DE RETRAIT ?**

Lors du retrait, il faut présenter :

- la confirmation ou numéro d'inscription
- une pièce d'identité
- un **justificatif de domicile** (avis d'imposition, taxe d'habitation, facture de téléphone,...)
- et le **livret de famille** si je dois justifier la présence des enfants mineurs de mon foyer
- pour les autres personnes que j'ai enregistrées lors de mon inscription : copie de sa pièce d'identité et justificatif de son domicile.
- si je retire pour quelqu'un qui s'est inscrit lui-même : sa confirmation d'inscription, copie de sa pièce d'identité, justificatif de son domicile et procuration manuscrite de cette personne. Je me rends à son jour et heure de rendez-vous.

### → COMBIEN DE MASQUES TISSU SONT MIS À DISPOSITION ?

Chaque Aixois bénéficie de deux masques. Près de 200 agents de la Ville sont mobilisés sur cette opération.

### QUAND ET OÙ SERONT DISPONIBLES LES MASQUES ?

Les premières livraisons sont prévues les 4 et 5 mai. La campagne de distribution des masques débute le 6 mai et s'échelonne jusqu'à la fin du mois. Elle se déroule entre 9h et 18h sur 22 sites répartis sur l'ensemble de la ville.

#### → JE NE PEUX PAS M'INSCRIRE SUR INTERNET. COMMENT FAIRE ?

A partir du 5 mai, la Ville met en place un numéro dédié, le **0800 820 830**, entre 8h et 18h du lundi au samedi (6 jours sur 7).

# → JE SUIS UNE PERSONNE ISOLÉE ET JE NE CONNAIS PERSONNE POUR RÉCUPÉRER MES MASQUES. COMMENT FAIRE ?

Vous pouvez demander à un voisin de s'en charger pour vous ou utiliser la plateforme « entraidons-nous », accessible depuis le site de la Ville **aixenprovence.fr** 

Attention, vous devez être inscrit(e) via la plateforme **www.aixenprovence.fr/masques/** et transmettre les pièces nécessaires au retrait.



